

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 10 AVRIL 2017**

**BM2017/10/04/03 : Attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement
Métropolitain**

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Michel LEPRETRE, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Eric CESARI, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, Carine PETIT, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL'AGNOLA et Christian DUPUY.

ETAIENT REPRESENTES : Gilles CARREZ (représenté par Patrick OLLIER), Manuel AESCHLIMANN (représenté par Eric CESARI), Laurent RIVOIRE (représenté par André SANTINI), Olivier KLEIN (représenté par Carine PETIT), Frédérique CALANDRA (représentée par Daniel GUIRAUD)

ETAIENT ABSENTS : Anne HIDALGO, Philippe DALLIER, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Luc CARVOUNAS, Séverine MAROUN, Sylvain BERRIOS, Claude GOASGUEN et William DELANNOY.

La métropole du Grand Paris a souhaité apporter un soutien aux communes et territoires, en créant en 2016 un fonds d'investissement métropolitain permettant de concourir au financement d'investissements relevant des compétences de la Métropole. Ce dispositif a été reconduit dans le cadre du budget 2017.

54 dossiers complets ont été réceptionnés et instruits depuis le dernier comité d'examen concernant des projets relevant essentiellement de la thématique transition écologique. Ceux-ci ont été transmis à l'ADEME qui les a analysés techniquement. La notation a permis d'éclairer le Comité d'examen dans ses propositions de soutien aux projets.

Le Comité d'examen, réuni le 3 avril dernier, a émis un avis favorable assorti d'une proposition de subvention pour 26 projets à ce stade. Une convention d'attribution de subvention d'investissement sera adossée à la présente délibération pour chaque projet auquel est accordée une subvention supérieure à 23 000 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2016/11/24 portant adoption du règlement intérieur,

VU l'avis du comité d'examen des projets au titre du FIM,

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, les décisions d'octroi de financement au titre du FIM,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichés par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 3 179 000euros hors taxes pour les projets et personnes publiques suivants :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Localisation	Personne publique subventionnée	Objet	Subvention
Ablon sur Seine	Ville d'Ablon sur Seine	Couverture de l'école élémentaire Pasteur	57 500 €
Ablon sur Seine	Ville d'Ablon sur Seine	Couverture de l'école maternelle Curie	86 250 €
Alfortville	Ville d'Alfortville	Rénovation thermique / schéma directeur énergie	200 000 €
Argenteuil	Ville d'Argenteuil	Rénovation toit école élémentaire	95 000 €
Argenteuil	Ville d'Argenteuil	Menuiseries école maternelle	14 600 €
Bourg la Reine	Ville de Bourg la Reine	Remplacement de 2 chaufferies	61 600 €
Châtenay Malabry	Ville de Châtenay Malabry	Remplacement fenêtres et stores hôtel de ville	300 000 €

Châtenay Malabry	Ville de Châtenay Malabry	Remplacement des portes fenêtres espace seniors	10 350 €
La Queue en Brie	Ville de la Queue en Brie	Remplacement des menuiseries extérieures école élémentaire Jaurès	56 650 €
Le Perreux sur Marne	Ville du Perreux sur Marne	Travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments communaux	219 050 €
Levallois-Perret	Ville de Levallois-Perret	Passage au gaz de la chaudière Eglise St Just	27 000 €
Malakoff	Ville de Malakoff	Rénovation énergétique école maternelle	300 000 €
Marolles en Brie	Ville de Marolles en Brie	Rénovation thermique bâtiments communaux	50 100 €
Meudon	Ville de Meudon	Remplacement menuiseries extérieures Ponceau	70 000 €
Meudon	Ville de Meudon	Isolation des archives	25 000 €
Montfermeil	Ville de Montfermeil	Rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux	300 000 €
Ormesson sur Marne	Ville d'Ormesson sur Marne	Mise en place d'une régulation chauffage école Jules Ferry	6 550 €
Ormesson sur Marne	Ville d'Ormesson sur Marne	Remplacement des fenêtres école maternelle	19 100 €
Ormesson sur Marne	Ville d'Ormesson sur Marne	Isolation et étanchéité toiture école maternelle	73 000 €
Pierrefitte sur Seine	EPT Plaine Commune	Réhabilitation thermique Centre technique territorial	96 000 €
Santeny	Ville de Santeny	Rénovation thermique de l'espace Montanglos	200 000 €
Thiais	Ville de Thiais	Changement des menuiseries et isolation école Tilleuls	31 250 €
Thiais	Ville de Thiais	Remplacement des fenêtres et portes école Jeanne d'Arc	80 000 €
Villemomble	Ville de Villemomble	Rénovation menuiseries extérieurs centre administratif	200 000 €
TOTAL			2 579 000 €

AMENAGEMENT – CIRCULATIONS DOUCES

Localisation	Personne publique subventionnée	Objet	Subvention
Fontenay sous Bois	Ville de Fontenay sous Bois	Finalisation du réseau de pistes cyclables	300 000 €
TOTAL			300 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Localisation	Personne publique subventionnée	Objet	Subvention
Suresnes	Ville de Suresnes	Création d'une galerie des métiers d'art et hôtel artisanal	300 000 €
TOTAL			300 000 €

Soit un Total de subventions de 3 179 000 € HT.

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture d'un ordre de service de démarrage des travaux ou d'une attestation du Maire / Président, ou d'un bon de commande dans le cas d'achat de matériel.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

